



DOCUMENTS À JOINDRE À VOTRE DOSSIER

Pour toutes personnes majeures appelées à vivre dans le logement
(photocopies impératives)

IDENTITÉ ET RÉGULARITÉ DU SÉJOUR

Vous êtes de nationalité française → Carte nationale d'identité (recto/verso) ou passeport

Vous êtes de nationalité étrangère dans l'UE → Carte nationale d'identité du pays d'origine (recto/verso) ou passeport

Vous êtes de nationalité étrangère hors UE → Titre de séjour en cours de validité

→ Livret de famille ou acte de naissance pour les enfants à charge et en droit de visite

→ Certificat de grossesse pour les enfants à venir

SITUATION FAMILIALE

Vous êtes uni(e)s → Livret de famille ou PACS

Vous êtes séparés(ées) → Ordonnance de non-conciliation ou Jugement de divorce ou Copie de l'acte de saisine du juge aux affaires familiales ou Certificat de dissolution du PACS ou Si divorce par consentement mutuel, justificatif de l'avocat du demandeur

IMPÔTS SUR LE REVENU

→ **Avis d'imposition pour l'avant-dernière année (N-2)**

→ **Si vous êtes fiscalement rattachés à un tiers, l'Avis d'imposition ou de non-imposition et sa déclaration de revenus de l'année N-2**

→ Les titulaires d'une protection internationale accordée par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) ou la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) qui ne peuvent produire un avis d'imposition français ont uniquement à justifier des ressources perçues après la date de leur entrée sur le territoire français.

voir Article R.441-2-4 du CCH

Ces documents permettent de déterminer si vous respectez les plafonds de ressources applicables pour l'accès au logement social. Ils sont indispensables pour l'instruction du dossier.

SITUATION PROFESSIONNELLE

Vous travaillez → Contrat de travail et 3 derniers bulletins de salaire ou bilan comptable

Vous ne travaillez pas → «Attestation de prise en charge de Pôle Emploi et 3 derniers bordereaux de paiement et tout justificatif de ressources (CAF, MSA, CPAM)

Vous êtes étudiant(e) → Certificat de scolarité et justificatif de bourse

Pour les personnes en situation de handicap, fournir la copie de la carte d'invalidité (recto/verso)

Le cas échéant, le jugement de tutelle ou de curatelle

LOGEMENT ACTUEL

Vous êtes locataire → 3 dernières quittances de loyer ou Attestation bailleur

Vous êtes hébergé(ées) → Attestation d'hébergement

Vous êtes propriétaire → Acte de propriété ou Taxe foncière ou Plan de financement